

16 Oyem-Bitam

Oyem/Sessions ordinaires des Conseils municipal...

Le budget voté en recettes et en dépenses à plus de 932 millions de francs

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LE budget qui a été voté à l'unanimité des 39 conseillers municipaux (dont 3 procurations), à la session ordinaire du Conseil municipal d'Oyem, le jeudi 19 septembre dernier, s'élève en recettes et en dépenses à 932 millions 834 603 francs. Un budget quelque peu tiré par les cheveux, tant les débats ont souvent été au bord de la rupture. De nombreux points ayant laissé apparaître quelques zones d'ombre auprès de certains participants à ces assises de la première session ordinaire du Conseil municipal du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

Au finish, c'est un budget qui connaît une augmentation vertigineuse de 196 millions 480 720 francs, soit 26,70% par rapport à celui de l'exercice 2018, qui se chiffrait à 736 millions 353 883 francs. Cette embellie budgétaire, selon le maire d'Oyem, Christian Abessolo Menguey, est le fait de la nouvelle dynamique impulsée par l'équipe municipale actuelle, dans le prélèvement des taxes et des impôts auprès des opérateurs économiques de tous ordres.

"Notre collectivité a consenti d'énormes efforts depuis



Le maire d'Oyem, Christian Abessolo Menguey (cravate bleue) a dirigé les travaux.

notre arrivée. Notre ambition aujourd'hui est de crever ce plafond", a indiqué l'édile. Ajoutant que "pour atteindre cet objectif, un recensement des opérateurs économiques, notamment l'opération d'identification des commerçants, s'est effectué au mois de mai 2019, et qui continue jusqu'à présent, nous autorise à avoir une lueur d'espoir pour les années à venir".

Il faut dire que le relèvement du budget primitif de cette année est essentiellement dû, entre autres, à l'augmentation des ressources propres du Conseil municipal, à hauteur de 230 millions 961 584 francs (63,90%), l'augmentation des recettes propres à près de 56 millions 224 800 francs, l'apport des résultats



... pendant la session.

financiers de 100 millions de francs. Le président du Conseil municipal a, en outre, signalé la baisse de la subvention de l'Etat sur les charges sociales



Une vue des conseillers...

de la collectivité, par rapport aux années antérieures. Mais également, la diminution de la subvention pour le relèvement des salaires des agents, qui passe de 39 millions 180 000 francs (2016), à 7 millions 875 180 francs cette année, la non-prise en charge par l'Etat des émoluments de représentations de tous les maires et secrétaires généraux. Cette subvention passe respectivement de 130 millions 020 000 francs à 108 millions 420 000 francs, pour les maires, et de 5 millions 490 000 francs à 1 980 000 francs, pour les secrétaires généraux.

Au cours des travaux, le patron du Conseil municipal d'Oyem n'a pas manqué de rappeler aux participants, que l'équipe qu'il dirige s'est assignée comme principaux objectifs : poursuivre l'amélioration du cadre de travail des responsables et agents municipaux avec le recrutement d'un personnel de

qualité, revoir les salaires à la hausse en y mettant une grille salariale, améliorer les recettes propres par une meilleure maîtrise des taxes et impôts, mettre au service des populations, un cadre propice à l'amélioration des conditions de vie.

A noter que de nombreux projets de développement ont reçu l'accord du Conseil. C'est le cas des travaux de finition de la mairie du premier arrondissement, de l'acquisition et aménagement d'une parcelle devant abriter le cimetière municipal d'Oyem.

Christian Abessolo Menguey a également été autorisé à négocier et à signer des conventions pour, entre autres, mettre en place un système de gestion informatique à l'Hôtel de ville et dans les mairies d'arrondissements, à acquérir un espace devant servir à la construction d'un parc de loisirs municipal, d'un centre commercial et d'un marché central.

Certains autres projets, jugés non moins importants par les autorités municipales, ont purement et simplement été rejetés par la majorité des participants.

Les travaux de la session budgétaire ont été ouverts par le secrétaire général de province, Côme Clément Bimbang.

... et départemental du Woleu

Le budget de l'exercice 2019 voté à près de 278 millions

E.E.M.
Oyem/Gabon

LE bureau du Conseil départemental du Woleu a organisé, le jeudi 19 septembre dernier, sa première session ordinaire, à Oyem, chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Une session au cours de laquelle un projet de budget primitif de l'exercice 2019, estimé en recettes et en dépenses à 277 millions 999 949 francs, a été soumis à l'appréciation des 31 conseillers présents, dont 7 procurations, les 4 autres étant absents.

Après son examen au fond, assorti des débats parfois houleux, ledit budget a finalement été voté à l'unanimité des conseillers départementaux. Il est en hausse de 43 millions 597 490 francs (18,6%), comparativement à celui de l'exercice 2018, qui s'élevait à 234 millions 402 459 francs.

Sur la base de ce budget, le Conseil départemental du Woleu passe de la 3e catégorie à la 4e. D'où la satisfaction manifestée par la plupart des conseillers, dont le président de l'institution, Désiré Owono Ndong, qui a placé son mandat sous le signe de l'investissement sur les projets de développement sur l'ensemble des cantons du département du Woleu : Kyè, Nyè, Ellelem, Bis-



Le président du Conseil départemental du Woleu, Désiré Owono Ndong.

sock et Woleu.

Selon le président de l'institution et de séance, le budget qui a été adopté obéit à la règle d'équilibre réel et aux principes budgétaires d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et de sincérité. "L'équilibre de notre budget est réel, car la totalité des dépenses n'excède pas celle des recettes dans chacune des sections du budget primitif", a fait remarquer M. Owono Ndong.

Dans ce budget 2019, les recettes propres s'élèvent à 124 millions 677 913 francs. Elles proviennent généralement des prestations de services (produits de location, de vente et de services). Les droits et taxes locaux y occupent une bonne place, à hauteur de 62 millions



Les conseillers ont travaillé...



... dans une ambiance de sérénité.

917 913 francs. Il s'agit des prélèvements issus des droits d'occupation du domaine pu-

blic, concession et redevance, la taxe sur les transports des personnes et des marchan-

dises, la taxe sur la publicité, la taxe synthétique sur l'environnement et autres droits et taxes sur les armes à feu et les permis de chasse, par exemple.

L'Etat constitue la seconde source de recettes du Conseil départemental du Woleu. Il s'agit, essentiellement, des dotations qui, à en croire le bureau du Conseil, sont estimées cette année à hauteur de 153 millions 322 036 francs. Elles ont été élaborées en fonction des inscriptions budgétaires à caractère obligatoire, notamment sur les subventions de fonctionnement (élus locaux, secrétaire général, relèvement des salaires et dette de la Caisse nationale de sécurité sociale). Pour être en phase avec les attentes des plus hautes autorités

et, surtout, pour répondre favorablement aux attentes des populations, les participants ont donné quitus à Désiré Owono Ndong et son bureau, d'entreprendre certaines actions pouvant générer plus de ressources financières et matérielles.

Sur proposition du Conseil départemental donc, le bureau de la session budgétaire a donné son accord, par exemple, pour que le responsable de l'institution modifie la liquidation de la taxe forfaitaire sur les pylônes de téléphonie mobile, crée un service public départemental d'hygiène et d'assainissement et une taxe départementale sur la production agricole des produits maraîchers.

Les conseillers ont également autorisé M. Owono Ndong à favoriser la promotion de l'hydraulique villageoise dans tout le département, à réformer le système de recouvrement de la taxe sur les armes à feu, à signer une convention avec la mairie de la commune d'Oyem pour la mise en place du Projet grand Oyem (PGO), à statuer sur la création d'une taxe départementale sur la location du corbillard, à statuer sur les activités de production et de vente des services (vente de sable, cailloux, meubles et les produits agricoles), etc. Cess assises se sont tenues dans un climat apaisé et en toute convivialité.